

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 38 (2001)  
**Heft:** 1488

**Artikel:** Spschweiz.links.ch  
**Autor:** Pochon, Charles-F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1010696>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Propre en ordre?

**Pour lutter contre l'évasion fiscale, l'Union européenne, comme les Etats-Unis, devra obtenir l'aide de la Suisse.**

**L**a Suisse n'a pas à rappeler à l'ordre les gnomes de Zurich. Sa législation sur le blanchiment est l'une des meilleures du monde et l'entraide judiciaire est accordée lorsqu'il s'agit d'argent d'origine criminelle. Pourquoi alors continue-t-on de s'en prendre au secret bancaire, puisqu'il ne protège pas l'argent du crime?

La Suisse, comme les autres, bloque et saisit l'argent acquis en violation de la loi. Elle l'a fait pour quelques chefs d'Etat lorsqu'ils quittaient leur pays après l'avoir pillé. Mais comment savoir si Monsieur X, Madame Y ou la société Z cachent l'argent de la drogue, du trafic d'armes, des jeux clandestins ou de la prostitution ou déposent simplement des fonds honnêtement gagnés, dans les affaires ou en bourse?

## Déclarations obligatoires

Tous les pays civilisés, la Suisse également, exigent que les revenus, les bénéfices, les gains en capitaux, les héritages soient déclarés au fisc. L'argent que chacun possède a donc une origine claire, prouvée par des documents (certificats de salaire, comptes de sociétés, gains boursiers). Il ne tombe pas du

ciel. Lorsqu'un compte bancaire laisse apparaître des sommes d'origine inconnue, le contribuable doit s'expliquer. Lorsque l'argent provient de la fraude fiscale, son détenteur est mis à l'amende. Par contre, lorsqu'il ne peut en justifier l'origine, une enquête est ouverte et il est poursuivi pour activités criminelles.

## Paradis et recyclage

Que fait celui dont certains revenus n'ont pas été déclarés? Il cherche une banque soumise au secret bancaire, où l'argent sera à l'abri du fisc. C'est le cas en Suisse qui abrite aujourd'hui un tiers des fortunes privées du monde.

L'administration fiscale, en contrôlant l'ensemble de la fortune et des revenus d'un contribuable empêche que l'argent du crime se transforme en argent honnêtement gagné. Lorsqu'un contribuable place son argent dans plusieurs pays, seul l'échange d'informations entre autorités fiscales permet d'en assurer le contrôle. En protégeant l'évasion fiscale, les banques suisses permettent à leurs clients de déposer des fonds dont l'origine n'a pas été déclarée aux autorités fiscales de leur pays. Il devient dès lors impossible de savoir si cet ar-

gent a été honnêtement gagné, mais non déclaré au fisc, ou s'il provient d'activités criminelles. Et c'est la raison pour laquelle se poursuit ce dialogue de sourds entre d'une part les pays qui luttent contre le blanchiment de l'argent criminel en contrôlant les revenus et l'évolution de la fortune des contribuables et d'autre part les paradis fiscaux qui permettent aux fraudeurs du fisc, mais aussi aux criminels, de recycler sans risque l'argent non déclaré.

On peut discuter s'il est moral ou non, et à long terme politiquement possible, de continuer à protéger ceux qui, en Suisse mais aussi à l'étranger, trompent le fisc pour payer

moins d'impôts. Mais ce que l'on doit savoir, c'est qu'on empêche ainsi les autorités d'autres pays de véritablement traquer l'argent du crime.

Aujourd'hui, les pays de l'Union européenne sont décidés à lutter contre l'évasion fiscale. Ils ne peuvent pas le faire sans l'aide de la Suisse. C'est pourquoi ils l'obtiendront comme l'ont déjà obtenu les Etats-Unis. C'est d'autant plus inéluctable que tous admettent aujourd'hui que la lutte contre le terrorisme international et la grande criminalité passe par un renforcement drastique du contrôle des flux de capitaux qui sont d'origine criminelle.

rb

## Spschweiz.links.ch

Le numéro de septembre du journal du PSS vient de parvenir aux germanophones. L'édition bernoise compte 24 pages dont quatre consacrées au parti cantonal. Quelques pages de pub: du vin, des voyages, un investissement écologiste, la revue militaire ASMZ, facilitent le financement de la publication. Pour les Latins ignorés, signalons l'article de la journaliste argovienne Katharina Kehr. Elle aide à découvrir Rolf Zimmermann, conseiller aulique de Ruth Dreifuss pendant huit ans et nouveau secrétaire de l'Union syndicale suisse où il est responsable du dossier des services publics. L'historien bernois, d'origine argovienne, explique à la rédactrice ce qu'il a fait comme conseiller personnel de la conseillère fédérale et pourquoi il a accepté ce nouveau défi. En une colonne, Katharina Kehr complète l'interview par le portrait de Rolf Zimmermann. Signalons encore l'existence d'une nouvelle ligne directe avec le PSS dont l'adresse est: [www.sp-links.ch](http://www.sp-links.ch). Mais pour le moment tout est en allemand.

cfp